

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 13 décembre 2022 à 20H00

Présidence : Michel Lohner, Président

Le Président ouvre la 6ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse (apparemment absente) ainsi qu'au public.

Le Président remercie particulièrement les membres présents d'avoir brimé les frimas et surtout les sols gelés. Il informe que la séance est un peu particulière ce soir. En effet, la secrétaire est excusée ne pouvant pas quitter le domicile au vu du temps et l'huissière, également excusée pour des raisons de santé.

Le Président remercie Madame Anne Salomon secrétaire a.i. qui a accepté de prendre le PV pour ce soir et procède à l'appel.

Le Municipal Serge Demierre est excusé.

40 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Daisy Antunes
- Cédric Böhlen
- Sophie Demierre
- Christophe Gertsch
- Avni Iseni
- Cécile Muriset
- Céline Ombelli
- Pierre-Alain Richard
- Laetitia Seitenfus
- Carine Steiner
- Elias Traby

Membre absent et non-excuse : Gëzim Hiseni

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 4 octobre 2022, sous la présidence de Michel Lohner.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 est adopté par 39 voix et 1 abstention.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- Mme Donjeta BEQIRI (EM) en remplacement de M. Michel BULA (EM)

Conseil communal de Moudon

2. Communications

a) du Bureau, dont :

- Rapport de la commission nommée par le Bureau suite à la motion de Mme Bosse-Buchanan « Infrastructures sportives extérieures de l'Ochette »

b) de la Municipalité, dont :

- Réponse au postulat de la conseillère communale Sandrine Bosse Buchanan intitulé « Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon », déposé le 5 octobre 2021 (art. 59, a, RCC).
- 06/22, Boucllement du préavis 37/18, Demande de crédit de CHF 230'000.- pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens.

3. Banquet de Cornier

- a) Approbation des comptes du Banquet de Cornier édition 2020,
- b) Désignation des membres de la commission Cornier pour l'édition 2025 (3x)

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 23/22, Demande d'un crédit de CHF 112'500.- pour la couverture du puits et la protection de la zone S1 à la station de pompage de Plan-Dessous.
- b) Préavis No 25/22, Budget 2023.
- c) Préavis No 26/22, Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'894'000.- pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane.
- d) Préavis No 27/22, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 230'000.- (préavis 04/21) pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie).

5. Propositions individuelles.

- a) Motion de Mme Sophie DEMIERRE « Modification du règlement communal sur les procédés de réclame »
- b) Postulat de Mme Céline OMBELLI « Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous »

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le Président invite Madame Donjeta Beqiri (EM) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Conseil communal de Moudon

Le Président donne lecture du serment et félicite la nouvelle membre du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Madame Donjeta Beqiri est vivement applaudie par l'assemblée. Suite à l'assermentation, 41 conseillers sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 1^{er} novembre dernier.

Nous avons procédé à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis à l'ordre du jour de ce conseil.

D'autre part, le Bureau a 2 communications :

Démissions du Conseil :

Madame Cécile Muriset qui se voit contrainte, à son grand regret dit-elle, de renoncer à son mandat parmi nous pour des raisons professionnelles. Sa nouvelle place de travail se situe à Berne ce qui complique notablement son organisation. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle activité.

Nous avons également reçu la démission de Monsieur Pierre-Alain Richard pour des raisons médicales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Monsieur Christophe Gertsch nous a également fait part de sa démission.

Il appartient donc aux groupes PS et PLR de compléter leur délégation d'ici au prochain Conseil.

Motion déposée par Mme Sandrine Bosse Buchanan intitulée « Infrastructures sportives extérieures de l'Ochette »

La commission nommée le 21 juin 2022 par le Bureau a rendu son rapport.

Le Président donne la parole à la rapportrice Madame Sandrine Bosse Buchanan pour la lecture du rapport.

Le Conseil est appelé à décider du renvoi de la motion à la Municipalité pour étude. Le Président passe donc au vote :

La motion intitulée « Infrastructures sportives extérieures de l'Ochette » est acceptée à l'unanimité et renvoyée à la Municipalité pour étude

b) de la Municipalité

- **Réponse de la Municipalité au postulat de la conseillère communale Sandrine Bosse Buchanan intitulé « Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon », déposé le 5 octobre 2021**

La Syndique Carole Pico précise que le Président lui a demandé de résumer les points de la réponse au postulat « Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon » au lieu de le lire intégralement.

Conseil communal de Moudon

Préambule :

Madame Mauricette Cachemaille a été la 1^{ère} conseillère communale de Suisse et elle a été assermentée à Moudon le 20 mai 1959. Elle est la première femme élue dans un législatif au niveau fédéral, cantonal et communal. C'est un événement marquant pour la cause des femmes et la Municipalité remercie les signataires du postulat d'avoir soulevé cette thématique ce qui lui permet de saisir l'opportunité d'analyser la situation de la parité homme/femme sur le territoire communal en rapport avec l'histoire de la ville et la valorisation des espaces publics.

Considérations :

L'attribution et la modification des noms de rue, ainsi que des lieux, est de compétence municipale. D'autres figures féminines politiques et historiques importantes de Moudon pourraient être valorisées dans l'espace urbain :

- Augusta Gillabert-Randin, fondatrice de l'association des productrices de Moudon, première du genre en Suisse
- Louise d'Arnay, gouvernante de la reine de Suède
- Henriette Desmeules-Chollet, écrivaine

Les Biographies sont en annexe de la réponse au postulat.

Consultations :

Plusieurs partenaires ont été consultés, toutes et tous ne sont pas été énumérés.

Les principaux avis récoltés lors des consultations peuvent être résumés ainsi :

- Pour Mauricette Cachemaille, il pourrait être envisagé une rue ou une place, proche de l'Hôtel de Ville, pour faire le lien entre le lieu et la fonction de la figure féminine.
- Le lieu doit être visible et significatif avec du passage et une bonne visibilité publique pour montrer l'impact de cette figure féminine dans l'histoire politique et sociale.

On relève actuellement trois noms de rue avec une appellation masculine : Eugène Burnand, Général Voruz et Delamuraz-Christen. Donc ce serait l'occasion avec ce postulat d'introduire une certaine parité.

Déterminations :

Les noms historiques des rues doivent être préservés, à l'image de la Place de la Poterne qui offre une indication sur la construction et sur l'origine des quartiers et lieux emblématiques de la ville.

Pour l'heure, au vu de l'influence modérée sur le plan politique et social, Louise d'Arnay et Henriette Desmeules-Chollet ne sont pas retenues pour une appellation de rue ou de place, en comparaison avec l'impact de Mauricette Cachemaille et Augusta Gillabert-Randin.

Les noms de rues masculines Eugène Burnand, Général Voruz et Delamuraz-Christen sont conservés.

Pour Mauricette Cachemaille, l'idée de renommer la Place du Marché fait son chemin pour faire le lien entre le lieu, proche de l'Hôtel de Ville et la fonction de conseillère communale. De plus, le nom actuel de la Place ne revêt pas une signification historique notable et aucun marché ne se tient plus à cet endroit.

Conseil communal de Moudon

Pour Augusta Gillabert-Randin, la Place du Forum pourrait être renommée « Augusta Gillabert-Randin ». Cette idée a du sens car un marché se développe sur cet emplacement et le lien avec la fondatrice de l'association des productrices de Moudon est ainsi établi. De plus, il n'y a aucun lien historique avec la dénomination de Place du Forum. Dans ce cas, il faut dénommer le chemin Augusta Gillabert-Randin que l'on appelle aussi la Poya ou le chemin des écoliers. La Municipalité a décidé de l'appeler « Chemin de traverse » (définition : un raccourci ou un chemin plus court que celui habituellement emprunté).

Deux plaquettes indiqueront les noms des places avec quelques informations. In fine, la Municipalité considère que la présence dans l'espace public pour rendre hommage et mettre en valeur le parcours de ces deux figures féminines d'exception est pleinement justifiée et se réjouit de procéder à ce changement en 2023.

La Municipalité propose aux membres du Conseil de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de la conseillère communale Sandrine Bosse Buchanan intitulé « Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon », déposé le 5 octobre 2021.

Communication No 06-22

Préavis No 37/18 – Demande d'un crédit de CHF 230'000.00 pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens

La communication est lue par la Municipale Véronique Diserens. La situation financière finale se présente avec un dépassement du crédit accordé de CHF 2'414.16.

Il appartient aux membres du Conseil de bien vouloir accepter ce dépassement par un vote.

La communication 06-22 est acceptée à l'unanimité

Communication No 07-22

Installation d'une étanchéité sur le toit de l'UAPE – La Cabane

La communication est lue par le Municipal Roger Müller.

Dans le cadre des besoins en accueil parascolaire, la Commune a acquis une structure modulaire en 2015 pour héberger des enfants. Ce bâtiment a été plusieurs fois inondé lors de fortes pluies. Ces derniers mois, ces sinistres se sont répétés avec comme conséquences des dégâts importants aux installations ainsi qu'une humidité importante dans les locaux.

Vu l'urgence et afin d'éviter d'autres dégâts aux installations la Municipalité a décidé d'effectuer des travaux, ceci en conformité avec l'article 87 du règlement du Conseil communal concernant l'engagement par la Municipalité de dépenses imprévisibles et exceptionnelle fixée à CHF 50'000.- pour la législature 2021-2026.

Le coût des travaux entrepris s'élèvent à CHF 29'682.10 TTC, à déduire une éventuelle subvention et seront imputés au compte 365.3141.00 (Entretien divers/structure modulaire « Robinson »), lequel sera donc dépassé en 2022.

Communication No 08-22

Entrée en vigueur du règlement communal sur les tarifs en matière d'usage du domaine public

Conseil communal de Moudon

La communication est lue par le Municipal Raphaël Tatone.

La Municipalité annonce l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 d'un règlement communal sur les tarifs en matière d'usage du domaine public.

Les dispositions régissent l'usage accru et privatif du domaine public en matière de constructions, de travaux et chantiers, ainsi que de commerces. La Municipalité est l'autorité compétente pour arrêter les tarifs pour la délivrance des autorisations.

L'approbation a été publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud et affichée au pilier public. Elle n'a pas fait l'objet d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal.

Communication No 09-22

Crise énergétique

La communication est lue par la Syndique Carole Pico.

La Municipalité a décidé des premières mesures d'économie d'énergie conformément aux recommandations du Conseil d'Etat.

Face à la crise énergétique annoncée, la Municipalité a élaboré un plan de continuité des activités (PCA) pour garantir le fonctionnement de l'administration communale en cas de pénurie. De plus, une cellule de crise a été mise sur pied.

Afin de pouvoir assurer les missions déterminées par l'Etat major cantonal de conduite, la Municipalité a été obligée d'engager des dépenses imprévisibles et urgentes pour équiper avec des groupes électrogènes les deux PRU, à savoir l'Hôtel de Ville et la caserne communale, également la caserne des pompiers en cas de délestage.

Le montant de la facture s'élève à CHF 33'634.70 TTC et ne comprend pas les frais d'installation du matériel. D'autres dépenses seront à prévoir dont l'ampleur n'est pas encore connue.

Monsieur Etienne Habegger relève que pour faire fonctionner une génératrice il faut du pétrole, est-ce que la Commune a prévu l'achat d'une citerne.

Le Municipal Roger Müller répond que la Municipalité a prévu et elle est en contact avec des entreprises de la place qui doivent aussi à titre d'entreprise avoir des réserves. Il y aura certainement un partenariat avec une entreprise où on pourra aller récupérer du diesel. C'est essentiel car en cas de délestage, les stations-services ne fonctionnent pas.

Monsieur Etienne Habegger aimerait savoir si les bâtiments qui devront accueillir ces points de rencontre seront-ils équipés actuellement avec un service électrique afin de se déconnecter du réseau.

La Municipalité a fait le tour de ces deux bâtiments pour voir ce qu'il fallait pour faire un branchement simple et elle a déjà reçu des offres. Tout est prévu pour brancher ces systèmes électrogènes avec les normes bien sûr.

Communication No 10-22

Présence de réfugiés à la caserne militaire de Valacrêt

La communication est lue par la Syndique Carole Pico.

Conseil communal de Moudon

En raison du contexte migratoire, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a décidé de mettre en service une structure pour l'accueil des réfugiés à Valacrêt sur la base de l'article 24c de la loi sur l'asile.

La Municipalité apporte les précisions suivantes :

- Jusqu'au 31 décembre 2022, les infrastructures militaires de Valacrêt pourraient accueillir jusqu'à 350 personnes à l'intérieur du site. A partir du 1^{er} janvier 2023, ce seront 200 personnes qui seront installées à la salle de gymnastique de Valacrêt à l'extérieur du site.
- Les premiers réfugiés sont arrivés à la mi-novembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard selon l'évolution du contexte de crise migratoire.
- La Municipalité est régulièrement en contact avec le Commandement de la Place d'Armes de Valacrêt pour être renseignée sur l'évolution de la situation.

A la lecture du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat qui a été dévoilé le 7 novembre 2022, l'objectif est de « faire aboutir le projet de déménagement de l'école de police de Savatan à Moudon et contribuer à la mise sur pied d'une école romande de polices multisites ».

Communication No 11-22

Travaux de conservation et restauration des voûtes de St-Etienne

La communication est lue par le Municipal Roger Müller.

L'étude concernant les dégâts sur les voûtes du chœur de l'église St-Etienne, financée par le Canton, est terminée.

Il s'agit maintenant de débiter les travaux indispensables de conservation et de restauration des voûtes. Le coût des interventions est devisé à CHF 125'628.15 TTC à déduire les subventions cantonales et fédérales. La location des échafaudages pour une période de 7 mois est financée par le crédit accordé par le préavis 24/22. Après cette période, le coût de chaque mois supplémentaire de location s'élève à CHF 6'081.- TTC.

Le financement des travaux doit faire l'objet d'une décision du Conseil communal. La prochaine séance du Législatif est prévue le 14 mars 2023, soit dans trois mois. Afin d'éviter les frais de location des échafaudages, la Municipalité souhaite entreprendre les travaux immédiatement ce qui permettra des économies substantielles. En effet, il n'est pas concevable de démonter et réinstaller les échafaudages en raison du coût qui s'élèvent à CHF 80'000.- TTC. Formellement et afin de régulariser la situation, une demande de crédit sera déposée auprès du Conseil communal le 14 mars prochain. Les autres travaux annoncés dans le préavis 24/22 seront également chiffrés et insérés dans ce préavis. La COGEFIN a été préalablement informée lors d'une séance au mois de décembre.

La COGEFIN a fait part dans un rapport qu'elle est unanimement favorable à cette présente communication.

Communication No 12-22

Plan Energie et Climat Communal (PECC) – Point de situation intermédiaire

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

La Municipalité élabore actuellement son « Plan Energie et Climat Communal » et apporte des informations sur l'état d'avancement de ce projet.

Conseil communal de Moudon

La Municipalité a formé un groupe de travail (GT) avec la Municipale Véronique Diserens et les Municipaux Serge Demierre et Jean-Philippe Steck. Sa première tâche a été de solliciter des offres auprès de trois bureaux d'ingénieurs reconnus par le bureau de la durabilité. Le bureau CSD Ingénieurs a été retenu. La réalisation du PECC de Moudon est formellement annoncée au bureau de la durabilité, puis la subvention cantonale est accordée le 21 février 2022. Cette dernière fixe le démarrage officiel de l'élaboration du PECC avec un délai de réalisation d'une année.

L'élaboration du PECC, pendant la 1^{ère} année nécessite différentes étapes :

- Réaliser un état des lieux. Après avoir inventorié les différents projets existants et les politiques communales actuelles, l'enjeu est de réaliser le bilan carbone à Moudon.
- Définir un plan d'action sur trois ans sur la base du catalogue d'actions proposées par le Canton.
- Définir une structure de gouvernance au sein de la Commune pour le suivi de la réalisation de ces actions et de leurs objectifs.
- Communication et participation : en particulier la fiche action No 4 qui est obligatoire.

La réalisation du bilan carbone s'est avéré être un travail qui a posé des difficultés mais aujourd'hui 95% des données ont pu être récoltées et le bilan carbone est en train d'être finalisé.

Il est prématuré, à ce stade, de communiquer sur les 10 actions présélectionnées, soit quatre actions transversales, trois actions dans le thème énergie et mobilité puis finalement trois actions dans le thème adaptation aux changements climatiques. Ces choix devront encore être confirmés par le bilan carbone et par les résultats de la démarche participative.

Le GT a choisi de réaliser une démarche participative en ligne par le biais d'une enquête Internet. Ce choix a été motivé pour des raisons financières. En effet, la réalisation de cette démarche participative (fiche No 4, obligatoire) ne fait pas partie du subventionnement cantonal, ni du mandat convenu avec le bureau d'ingénieur mandaté. C'est donc une dépense supplémentaire.

Le GT a donné mandat à la société Inilab (coût CHF 5'923.50 TTC) afin de mettre en œuvre le questionnaire sur leur plateforme en ligne. A relever que Vevey et Ecublens ont également choisi cette manière de faire. La consultation sera disponible jusqu'au 31 janvier 2023 et cette action sera annoncée à la population dans le prochain journal communal. Les résultats devront ensuite être analysés et les actions présélectionnées par le GT pourront être confirmées, adaptées ou modifiées selon l'avis de la population.

Un rapport final devra être validé par la Municipalité et soumis à l'approbation cantonale pour le délai du 21 mai 2023. Après validation, le rapport sera présenté au Conseil et publié sur le site de la Commune.

A l'automne 2023, le PECC entrera dans sa phase de mise en œuvre : il s'agira alors de prévoir les budgets ou les demandes de crédit, préparer les préavis, octroyer les mandats d'étude, selon les modalités qui seront définies dans le PECC. Cette phase de réalisation durera 3 ans au cours de laquelle la commune continuera à bénéficier de l'appui du bureau mandataire, et devra chaque année justifier l'avancement des actions pour prétendre au versement du solde des subventions.

3. Banquet de Cornier

a) Comptes

Monsieur André Zimmermann présente les comptes du Banquet de Cornier. Ce dernier n'a pas pu de dérouler comme prévu le 12 septembre 2020 en raison de la pandémie du COVID 19.

Conseil communal de Moudon

Face à l'incertitude de l'évolution de la pandémie, la commission de Cornier a distribué des bons à faire valoir dans les commerces moudonnois. 758 bons de CHF 20.- ont été utilisés par les conseillers ayant siégé pendant tout ou partie de la législature 2016-2021, soit CHF 15'160.- qui ont été redistribués dans les commerces locaux. En parallèle, la commission a distribué 107 paniers contenant des produits traditionnels aux conseillers communaux, à la Municipalité, aux anciens Présidents, aux représentants de la presse ainsi qu'aux fermiers des fermes communales.

A l'issue de cette édition de Cornier 2020, le solde pour une prochaine édition du Banquet de Cornier est augmenté de CHF 293.70. Le capital à ce jour s'élève à CHF 16'994.90.

Les vérificateurs des comptes Madame Sandrine Bosse Buchanan et Jakup Isufi remercie la trésorière et le Président pour la bonne tenue des comptes et les explications fournies. Ils proposent à l'assemblée d'accepter les comptes du Banquet de Cornier 2020.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport des vérificateurs concernant ces comptes.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Les comptes du Banquet de Cornier 2020 sont acceptés par 39 voix et 1 abstention

La Commission de Cornier de la précédente législature obtient la décharge du Conseil et est dissoute.

b) Désignation des membres de la commission Cornier pour l'édition 2026

Il s'agit maintenant de nommer la nouvelle commission de Cornier pour la législature 2021-2026.

Statutairement, cela aurait déjà dû être fait au début de la législature mais en raison de la situation spéciale (Covid), le processus a été quelque peu mis de côté.

Indépendamment de l'avenir du banquet et de la forme que cette manifestation traditionnelle prendra, nous devons maintenant nommer cette commission, conformément au règlement.

Le règlement de Cornier précise que la commission est composée d'un Bureau qui doit être nommé par le Conseil lors de la 2ème séance de la législature (d'où le retard énoncé précédemment) ainsi que de 3 commissions ad hoc qui seront nommées par le Bureau du Conseil conjointement avec le Bureau de Cornier, et ceci un an et demi avant la date fixée pour la manifestation.

Toujours d'après le règlement, le Bureau de Cornier doit être composé de trois membres du Conseil, soit 1 Président, 1 secrétaire et 1 caissier.

Monsieur Gzim Rama informe que le règlement précise que la fonction de Président est exercée par le Président ou le Vice-Président du Conseil.

D'entente entre les partis, les membres du Conseil suivants sont nommés :

Bureau du Banquet de Cornier

Président : Monsieur Michel Lohner
Secrétaire : Madame Elsa Bonhert Deprez
Caissier : Monsieur Julien Pittet

4. Rapports des commissions

Conseil communal de Moudon

a) Préavis No 23/22 : Demande d'un crédit de CHF 112'500.- pour la couverture du puits et la protection de la zone S1 à la station de pompage de Plan-Dessous

Madame Mélanie Gogniat, nommée rapportrice de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser des travaux pour la couverture du puits et la protection de la zone S1 à la station de pompage de Plan-Dessous,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 112'500.- TTC, dont à déduire toute participation ou subvention de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 23/22 est accepté à l'unanimité

b) Préavis No 25/22 : Budget 2023

Le Président demande au Président de la COGEFIN Colin Grand de lire les chapitres « Rapport général du président » du rapport de la COGEFIN, ainsi que les chapitres « Constitution et organisation de la commission » et « Travail de la Commission ».

Ensuite, la liasse du Budget est parcourue dicastère par dicastère. Les questions seront posées au fur et à mesure.

Par la suite, M. Colin nous lira les chapitres « Remarques sur les comptes communaux », « Remerciements » et « Conclusions ».

● Administration générale

Compte 172 - Patinoire mobile

Monsieur Etienne Habegger ne comprend pas le commentaire de la Municipalité concernant le calcul effectué sur les charges qui étaient de CHF 101'850.00 en 2022 et qui sont pour 2023 de CHF 63'500.-.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone répond que le calcul pour 2022 peut être fait. Il y a eu 1/3 sur cette année 2022 et 3/3 sur 2023, soit 2 mois pour janvier-février 2022 et 1 mois pour décembre 2023. CHF 63'500.- correspondent donc au 2/3.

Le Municipal Raphaël Tatone relève que cette ligne dans le budget aurait dû être retirée.

Madame Nicole Egli Anthonioz demande s'il n'y aurait pas moyen de réinvestir alors le montant non utilisé de la patinoire pour des activités au profit des jeunes et des familles, chasse au trésor et autres.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que l'Office du Tourisme met déjà des activités en place pour les jeunes mais il n'y a rien de prévu pour le moment.

- **Finances**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Domaines et bâtiments**

Comptes groupés 362 - 363 - 364 - 365 concernant les bâtiments scolaires

Monsieur Etienne Habegger demande s'il n'y a pas une part de location qui devrait être provisionnée par l'AIMSLE pour l'entretien futur de ces bâtiments ? Aucun montant n'est prévu à cette ligne. Est-ce qu'à long terme la façon de gérer les bâtiments est pertinente ?

En allant plus loin, dans le compte d'exploitation par nature au 314 - Entretien des immeubles, routes et territoire - Monsieur Habegger relève que le budget diminue d'année en année. Dans les investissements jusqu'à l'horizon 2027 les prévisions d'investir par projet est à peu près de CHF 11 millions. Par contre les bâtiments, toujours d'après le plan des investissements, si on enlève le million et demi qui était prévu pour la Douane, les CHF 700'000.- pour le chauffage et 1 million pour la Ferme en Frémont, il reste CHF 500'000.- à disposition. Si tous ces projets sont menés à terme, il n'y aura plus d'argent. On a parlé d'engager une personne pour la gestion des bâtiments mais avec quel argent sera-t-elle payée ? Est-on vraiment conscient de la portée des risques qu'on a sur cette gestion des bâtiments et l'entretien ?

Le Municipal Roger Müller répond que l'entretien de ces bâtiments tient à cœur de la Municipalité. Il confirme qu'une personne est engagée pour le 1^{er} janvier 2023 et va reprendre la gérance de tous ces bâtiments. Le plan d'investissement donne une idée de ce qui va se faire ces prochaines années et il est souvent adapté. Aujourd'hui, on n'a pas d'idées précises sur les différents travaux à faire sur ces bâtiments. La première chose que le Municipal va demander à cette personne est de faire un audit sur tous les bâtiments. A ce moment-là, effectivement on aura un certain nombre de points déjà prioritaires et le plan d'investissement pourra être mis à jour.

Le Municipal Jean-Philippe Steck, concernant la question sur le provisionnement de l'AIMSLE, répond que les loyers de l'AIMSLE sont fixés pour couvrir les charges courantes d'exploitation, y compris les amortissements et frais de personnel entre autres. Le mode de financement des loyers des communes auprès de l'AIMSLE est en cours de changement pour 2023 car actuellement les calculs sont compliqués.

- **Travaux**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Instruction public et cultes**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Police**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Service social**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Services Industriels**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Compte d'exploitation par nature**

Compte 38 - Attributions aux fonds et financement spéciaux

Compte 48 - Prélèvement fonds et financements spéciaux

Monsieur Etienne Habegger s'étonne qu'il n'y ait aucun montant au compte « Attributions aux financements spéciaux » alors qu'au compte 48 on fait des prélèvements pour un montant de presque CHF 700'000.- ce qui fait quand même bien équilibrer le budget. Est-ce une manière d'adoucir la perte ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck n'a pas la réponse immédiatement et prend note de la question qu'il rapportera au Municipal Serge Demierre, absent ce soir.

- **Limite endettement selon la capacité économique**

Monsieur Etienne Habegger cite le 3^{ème} paragraphe concernant la limite du plafond interne d'endettement, soit : « Bien que les perspectives économiques et financières se soient considérablement détériorées durant cette année, nous escomptons sur des revenus supplémentaires importants avec l'arrivée de nouveaux habitants. Les marges d'autofinancements projetées sont donc du même ordre que ce qui avait été projeté précédemment ». Il voudrait savoir ce qui en est des charges car qui dit nouveaux habitants, des infrastructures devront suivre aussi.

D'autre part, Monsieur Habegger aimerait des explications concernant le calcul du poids de la dette. Comment explique-t-on que le solde financier est négatif d'année en année et que la dette nette diminue.

La commune cautionne un certain nombre d'associations intercommunales. Est-ce que la somme de ces cautions est prise en compte dans la capacité d'endettement de notre commune ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck, comme précédemment, prend note des questions qu'il transmettra au Municipal des finances qui transmettra les réponses à l'ensemble des membres du Conseil.

- **Annexes**

Monsieur Etienne Habegger, concernant l'équipement zone de la Pussaz, relève que CHF 750'000.- sont budgétisés. Y aurait-il une bonne nouvelle de ce côté-ci de Moudon pour qu'il y ait équipement ?

La Syndique Carole Pico répond qu'il y aura certainement une bonne nouvelle et ce ne sera pas la commune qui devra équiper. Probablement qu'il y aura une vente mais rien n'est sûr à ce jour.

Conseil communal de Moudon

Monsieur André Zimmermann souligne, en relisant le règlement du Conseil communal, à l'article 93a que : « Un inventaire des investissements importants prévisibles à trois ou quatre ans d'échéance est établi chaque année et remis à chaque conseiller, avec le budget annuel ». Or, s'il regarde le plan des investissements, il est étonnant que chaque année ce sont les mêmes investissements qui soient prévisibles d'année en année et qu'il s'agisse seulement d'un report de colonne en colonne. Monsieur Zimmermann s'étonne de cette manière de faire qui ne semble pas en cohérence avec le règlement du Conseil communal. Encore une fois on se trouve devant la liste du Père Noël, sans priorisations, ce n'est pas une prévision des investissements et on n'est pas en face d'une planification réelle de ce qui est nécessaire à l'entretien des infrastructures de notre commune.

Pour ces raisons Monsieur Zimmermann ne va pas pouvoir accepter ce budget tel que présenté. Il n'y a aucune planification concernant la réfection de tout ce qui est souterrain, aucune planification au niveau de la réfection des bâtiments et on a des infrastructures qui vieillissent. Il sait qu'on va lui répondre, comme chaque année, que le Conseil n'a pas à décider et à approuver le plan des investissements et, chaque fois, la COGEFIN répond que « c'est noté dans le plan des investissements, donc on peut le faire ».

La Syndique Carole Pico signale quand même à Monsieur Zimmermann que ce sont des intentions qui seront exécutées ou non. Après, il y a des choses qui vont être faites, le centre-ville, par exemple, dont la 1^{ère} étape est faite ainsi que toutes les infrastructures souterraines. Pour l'interface de la Gare, les travaux vont commencer à la fin 2023 début 2024. Les membres du Conseil ont pu voir les préavis d'étude et la planification pour les travaux et savent qu'on va au-devant de ces investissements qui sont des travaux d'infrastructures. Concernant la jonction sud, les travaux vont débuter en 2024 et ce sont aussi des infrastructures. Il ne faut pas dire que rien ne se fait et que c'est seulement de la théorie. Il y a quand même de gros investissements qui arrivent et après les petits investissements tel la route d'Yverdon qui va se faire, le projet « quartier St-Michel » etc. Une étude sur l'état de routes se fait sous la responsabilité de la Municipale Véronique Diserens et sitôt que le résultat sera connu, on saura mieux prioriser ce qu'il faut faire sur les routes. La Syndique ne comprend pas les propos de Monsieur Zimmermann.

Monsieur Etienne Habegger intervient en disant que, justement, en enlevant les dépenses d'infrastructure et d'épuration entre autres, il ne reste plus grand-chose à enlever sur les CHF 35 millions qui sont projetés jusqu'en 2027. Monsieur Habegger se pose la question avec quel argent on va rénover les bâtiments. Certes, quand on voit le plan des investissements, tout ne va pas se faire mais de gros travaux en vue vont se faire rapidement et s'enchaîner qu'il faudra suivre et énormément d'argent va sortir, mais quel argent va rester pour nos bâtiments en ayant plus de réserve ?

Le Municipal Roger Müller informe qu'une partie de l'entretien des bâtiments se trouve dans le budget de fonctionnement. Quand on regarde le tableau des investissements, on a quelques petits dossiers tels que « Ferme de Frémont », l'aménagement de la salle du Conseil, le raccordement du chauffage à distance, entre autres donc il ne faut pas dire que rien ne se fait. Le Municipal relève que peut-être bien qu'on va se retrouver en 2025 avec quelques problèmes, bien sûr, mais qui peut dire aujourd'hui ce qu'il va se passer dans ces futures années. Le constat de Monsieur Habegger est juste mais les choses viennent aussi de l'extérieur et on n'a pas le choix.

Le Municipal Roger Müller veut des chiffres qui tiennent la route tout en sachant déjà que des travaux devront être exécutés sur des bâtiments ces prochaines années, que ce soit sur le collège de l'Ochette qui date des années 1970, les fermes communales, etc. Et les routes...a-t-on le

Conseil communal de Moudon

choix ? Il y aura donc des décisions à prendre, certes difficile, mais il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille ce sera peut-être plus positif que ce que l'on pense mais l'essentiel sera fait pour le fonctionnement de la commune. Le Municipal rassure en disant que la situation est la même au niveau cantonal, il y a tellement de choses à faire et qu'il est difficile de prioriser.

Monsieur André Zimmermann relève qu'il n'a pas dit que la commune ne faisait rien mais ce qui lui manque, c'est une vision sur 5 – 8 ans, en sachant bien qu'on ne peut pas faire dans le détail mais on nous présente toujours des investissements importants de CHF 10 à 15 millions pour finalement on sait très bien qu'on en fait pour 3 millions. Pour Monsieur Zimmermann ce n'est pas sérieux et il aimerait avoir l'assurance qu'il y ait clairement une planification d'investissements et que ça donne confiance mais ça on ne le voit pas dans la forme papier qu'on nous transmet.

La Syndique Carole Pico ajoute que la Municipalité est attentive à l'évolution financière de la Commune mais elle reste positive puisque, même s'il y a des investissements importants, elle rappelle que la dette communale est descendue de 31 millions à 12 millions de 2016 à 2021. Il faut tenir compte également qu'on a un développement sur Moudon, on va avoir de nouveaux habitants au Champ-du-Creux et de nouveaux propriétaires au Quartier St-Michel donc des revenus supplémentaires et on est sur une lancée positive et on garde une lignée de sécurité.

Monsieur Etienne Habegger regrette qu'il n'y ait plus les budgets concernant les associations intercommunales. Il souhaiterait également que les coûts par habitants concernant tous ces comptes intercommunaux tels que l'ARAJ Broye, le SDIS etc. figurent dans le budget ainsi que dans les comptes. En effet, ces informations ont disparus depuis quelques années. Monsieur Habegger l'a déjà fait remarquer plusieurs fois et il trouve judicieux de les réintégrer pour voir l'évolution de ces coûts.

Monsieur Colin Grand, Président de la COGEFIN, répond que les conseillers peuvent obtenir ces comptes sur demande.

Madame Eugenia Puch rejoint les propos de Madame Nicole Egli Anthonioz concernant la patinoire.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que, bien que l'intention soit louable, on ne peut pas affecter un montant prévu à une certaine fonction à un autre usage. C'est une loi sur la comptabilité des communes et en plus pour quel projet ?

Madame Puch remercie le Municipal Steck pour sa réponse mais elle invite la Municipalité à réfléchir à des alternatives pour des animations et activités pour les familles moudonnoises.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du budget.

- **Adopte tel que présenté le budget 2023 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charge de CHF 51'326.-,**
- **Prend acte du plan des investissements pour la période 2023-2027,**
- **Prend acte qu'en référence aux conclusions du préavis 11/21, la limite d'endettement selon la capacité économique de la Commune est fixée à CHF 56'700'000.-**

c) Préavis No 26/22 : Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'894'000.- pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane

Monsieur Georges-Alexandre Duc, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales. Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Julien Pittet salue l'excellent travail du Municipal Roger Müller et celui de la COGEFIN. Comme l'a rappelé tout à l'heure le Municipal Müller la Commune doit faire face à de gros investissements dans les prochaines années et des choses qu'on ne peut pas prévoir à ce jour. Par contre on peut décider aujourd'hui d'une dépense de CHF 2,9 millions ou de garder ce montant pour autre chose plus indispensables ces prochaines années. Le montant de CHF 2,9 millions pour 80 places assises, Monsieur Pittet laisse chacun calculer les charges pour 1 place assise, ça fait cher. CHF 2,9 millions pour une Auberge qui complètera une offre déjà surabondante à Moudon en termes d'établissements publics. Certes, vaut mieux rouvrir la Douane que d'autoriser quelques mauvais bistrot dans notre Commune mais ça reste du ressort de la Municipalité.

Monsieur Pittet estime que c'est une dépense inconsidérée, énorme et, si on prend la dépense qu'on la divise par les 30 ans d'amortissement, on tombe sur un loyer mensuel exorbitant de CHF 8'000.- sans compter les charges et sans compter les intérêts qui se montent sur les 30 ans à un peu plus de 1,2 million à rajouter à la dépense de CHF 2,9 millions.

Monsieur Pittet aurait aimé plus de solutions soit avec une dépense d'un million en moins ou une dépense de CHF 3 millions de plus avec une Douane parfaite où rien ne serait à refaire pendant les trente prochaines années. Pas un privé ou une personne dans cette assemblée ne dépenserait 3 millions pour un bâtiment dont il ne pourra pas retirer quoi que ce soit au niveau du loyer. En 30 ans, les choses se dégradent, il faut penser à des travaux complémentaires où il faudra voter des budgets supplémentaires. Il ne faut pas négliger non plus la crise énergétique suite au Covid et Monsieur Pittet ne pense pas qu'on soit dans la bonne période pour dépenser près de CHF 3 millions.

Monsieur André Zimmermann pense que c'est un peu malvenu qu'il se batte contre l'investissement d'un bâtiment selon ses propos lors des discussions sur le budget mais l'élément de concurrence déloyale le gêne par rapport aux autres établissements de ce type sur la place de Moudon. En effet, ils doivent se financer eux-mêmes et là, la Commune ne va jamais pouvoir demander le loyer nécessaire à refinancer tout simplement l'investissement. On va plus ou moins subventionner CHF 30'000.-/an une personne pour qu'elle puisse tenir cet établissement sans payer les charges et ce n'est pas juste.

Monsieur Etienne Habegger demande quel loyer on peut en retirer ? Il est conscient que c'est une charge annuelle pour la Commune.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève que cet établissement est notre image de marque, c'est notre fleuron. On peut regarder autour de nous, Lucens parmi d'autres exemples, a un établissement communal où on peut manger local et pas forcément des pizzas et des hamburgers. On pourra avoir des mets de brasserie, ce sera un endroit convivial aussi pour les familles avec des endroits pour enfants, mais tout ça a un coût. Il faut savoir ce qu'on veut et ne pas oublier que le crédit d'étude est compris dans le prix.

Conseil communal de Moudon

Madame Elsa Bonhert Deprez rejoint tout ce qui a été dit et se pose les mêmes questions que les intervenants. Du fait qu'on ne retire aucun loyer qui couvre cet investissement-là, ça n'est pas normal et elle pense que ce n'est pas la mission d'une commune de mettre un outil de travail de cette envergure mais plutôt le rôle d'un mécène. Madame Bonhert Deprez aimerait avoir aussi un bon restaurant à Moudon avec des produits locaux, de saison, une qualité d'accueil, une certaine éthique dans la gestion etc. Aujourd'hui, on ne sait pas qui va venir, peut-être un super chef mais ça peut aussi ne pas être le cas. Il y a déjà pas mal d'offres dans la région, Lucens, Mézières, Vucherens, etc. Ces établissements sont bien en place et Madame Bonhert Deprez ne pense pas qu'il y ait une clientèle assez grande pour faire tourner un établissement de plus de cette envergure dans la région. Même si ça fonctionnait, elle ne pense pas que ça profiterait à une majorité de moudonnois et de familles moudonnoises au point de vue financier. Tout le monde passerait à la caisse mais peu en profiterait.

Plus en détail, Madame Bonhert Deprez remarque des incohérences, pourquoi un appartement de fonction ? A l'heure actuelle, qui habite encore sur son lieu de travail ? c'est comme dans les écoles, les concierges n'habitent plus dans les écoles, et pour la fibre égalitaire, elle se demande pourquoi les WC « femme » sont ½ plus petits que pour les hommes ?

Madame Bonhert Deprez, au vu de tout ça, émet quelques réserves et souhaite une nouvelle réflexion. S'il ne s'agissait pas d'un projet commercial mais plutôt un lieu de rencontre, où les cultures peuvent se lier, les générations se rencontrer etc. un espace plus social à destination de toute la population moudonnoise ça serait une autre réflexion. Est-ce qu'on a vraiment besoin encore d'un restaurant à Moudon ?

Madame Caroline Stevens se désole de voir jour après jour les dégradations autour de ce bâtiment et de sa terrasse et trouve que c'est d'une infinie tristesse. La question de rénover l'Auberge de la Douane est une évidence mais pas à n'importe quel prix. Dans le projet qui est proposé, elle entend parler de salle de conférence, de superficie et divers détails mais pas de ceux qui font l'essentiel d'une bonne table et d'une atmosphère chaleureuse. Madame Stevens a l'impression de voter pour un projet de 3 millions de francs pour une coquille vide.

Monsieur Julien Pittet entend dire que tous les moudonnois attendent la réouverture de l'Auberge de la Douane mais personnellement il n'a pas entendu quiconque faire la file derrière la porte de l'Auberge. Monsieur Pittet relève que dans un contrat de bail, on ne peut pas forcer les tenanciers à cuisiner ce qu'on veut. Si les gens font des kebabs ou des pizzas ça n'est pas parce que c'est bon c'est parce qu'on aime manger de la « merde » et que les marges sont plus élevées ... c'est comme ça qu'on fait du fric.

Pour conclure, Monsieur Pittet estime que cette charge aurait dû être portée au budget social et pas au budget des bâtiments.

Monsieur Roberto Sousa se rappelle que Monsieur Habegger avait un souhait pour l'étude du préavis était de savoir que les futurs tenanciers pourraient donner leurs avis sur les travaux. Il a entendu à la lecture du rapport que le tenancier est connu. Est-il au courant du loyer qu'il va devoir payer et s'il est au courant, a-t-il donné son accord de principe.

Monsieur Georges-Alexandre Duc, par rapport au tenancier, et ce qui est ressorti de l'étude, un tenancier n'avait pas été choisi, mais une volonté de la Commune de créer dans un 2^{ème} temps si le préavis est accepté une commission pour trouver un tenancier. Tout ce qui concerne les repas, services etc. a été discuté avec GastroVaud, donc il y a eu des experts de GastroVaud qui ont travaillé sur ce dossier et la Municipalité s'est approchée, pour la conception de la cuisine, d'un cuisiniste professionnel pour faire une cuisine la plus fonctionnelle possible. Mais aucun tenancier n'est connu en tout cas au niveau de la commission.

Le Municipal Roger Müller est attristé par les propos qu'il entend ce soir. En effet, le Conseil fait fi du professionnalisme qui a été dit dans le cadre de cette étude. Il entend un certain nombre de choses très contradictoires, d'un côté c'est trop cher mais il faut que ce soit performant etc. Ça fait une année que la Municipalité, en collaboration avec le CoDir, travaille sur le meilleur projet possible

Conseil communal de Moudon

qui concilie les exigences fixées, à savoir de créer un établissement performant et fonctionnel, du maintien de l'esprit de la Douane et une balance entre les finances et le projet. On s'aperçoit qu'on ne peut pas faire meilleur marché pour avoir quelque chose de performant avec le prix qui en ressort avec des devis rentrés.

Le Municipal a entendu que ce n'était pas à la Commune de faire du social, mais il se trouve que l'Auberge de la Douane se trouve en relation directe avec la grande salle. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui manque, même s'il n'y a pas une file de personne qui attendent de pouvoir entrer dans la Douane comme ça a été dit, et beaucoup de gens regrettent de ne pas pouvoir aller manger avant d'aller au théâtre ou après par exemple. Il y a quand même dans la population moudonnoise et les Anciens une certaine tristesse de voir ce bâtiment inexploité. Si on ne fait pas ce projet, qu'on attend de meilleurs jours ou si on attend de faire quelque chose à un million et qu'on n'utilise pas ce bâtiment qui vieillit quand même on se trouvera avec une friche. La Municipalité a cherché à être dynamique et en une année, elle a réussi à sortir ce projet et être optimiste. Le Municipal Müller ne cache pas que ce qu'il vient d'entendre est d'un pessimisme absolument incroyable. Il est vrai que la situation est difficile au niveau de la restauration et ce n'est pas le seul domaine dans ce cas mais est-ce dire qu'on ne fait plus rien, car finalement toute l'économie est sur le ballant et on ne sait pas trop où on va alors on s'arrête ? Le Municipal souhaite vraiment aller de l'avant et qu'on réponde à une demande.

Concernant le loyer, il n'y a rien de précis pour le moment car tout dépendra de la personne qui viendra, de certains investissements une fois que ce sera terminé et d'autres éléments font qu'on ne peut pas établir de loyer pour le moment. On ne va pas faire de l'argent avec la Douane et tout le monde en est conscient. On aura une Auberge communale avec un service sur la grande salle et ce qui est mis en place ce n'est pas du luxe. Si le Municipal peut bien entendre les critiques, il revient sur la balance entre la finance et le projet, comme la cuisine qui n'est pas bien placée et un passage où des solutions ont été trouvées et il faut penser que les trois chambres sont une plus-value. La salle de réunion est prévue pour 50 personnes si on est debout et maximum 20 places assises, équipée pour pouvoir faire des séminaires. Les entreprises apprécient d'avoir une salle plus une restauration dans le même établissement. C'est aussi dans cette idée-là, indépendamment du fait que les différents groupes pourront trouver une salle pour siéger, puisque la plupart des établissements qui avaient des salles à disposition sont fermés, donc la Municipalité répond aussi à une demande.

Le Municipal Roger Müller entend bien ce que les intervenants disent mais pensent qu'ils ont une image beaucoup trop noire finalement de la situation. Si le préavis passe, ce qu'il espère, une commission sera créée pour trouver la « perle rare » et la Municipalité demandera que ce soit une cuisine traditionnelle avec des prix raisonnables du moins pour des plats du jour. La Municipalité est consciente qu'on n'aura pas la perfection, des choses pourraient être faites différemment mais ça a aussi un coût, par contre l'essentiel est là avec un aspect environnemental en mettant des tuiles solaires et isolation du bâtiment.

Le Municipal encourage vivement les membres du Conseil à bien réfléchir et de faire confiance aussi à la Municipalité qui va mettre en place un certain nombre de préventives pour que cette Auberge puisse vivre et soit proche de la population.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève que c'est la première fois qu'il voit un projet si bien ficelé. On va donner une bonne image de Moudon avec un lieu d'accueil à côté de la salle de la Douane. Il a l'impression que les gens sont frileux, qu'ils ont peur du risque et qu'ils se mettent une barrière devant ce projet. On a l'opportunité d'avoir un endroit convivial avec des places de parc à disposition. Il y a peu de restaurants à Moudon actuellement où il y a des menus du jour avec des produits du terroir et l'Auberge peut redonner vie à Moudon. Réveillons-nous !

Monsieur Gzim Rama ne comprend pas ce refus. C'est une carte de visite pour Moudon et il rejoint les propos du Municipal Roger Müller et de Monsieur Perret-Gentil.

Monsieur Willy Blaser rejoint les propos du Municipal. Certes, ce projet est cher mais il faut se donner les moyens maintenant de refaire cette Auberge de la Douane et pouvoir manger autre chose que des pizzas et des kebabs. L'image de Moudon à l'extérieur est mauvaise et on doit

Conseil communal de Moudon

absolument la changer. Regardons un peu autour de nous et faire revivre l'Auberge est aussi un moyen de ne pas avoir un bâtiment qui tombe en friche. Il insiste auprès des membres du Conseil pour l'acceptation de ce projet. Soyons ambitieux pour une fois !

Madame Caroline Stevens, au vu des discussions de ce soir, estime que les conseillers ne sont pas encore mûrs pour voter en toute conscience et que pour un tel projet, il faut que tout le monde soit partie prenante. Elle souhaite le renvoi de ce préavis.

Le Municipal Roger Müller informe que la Municipalité travaille depuis une année avec des gens, architecte etc. très sensibles aux coûts puisque certaines choses sont même récupérées. Concernant les coûts, il y a quand même des garanties et ajouter une plus-value de 15%. Le renvoi du préavis n'apporterait pas de nouveaux éléments et de réponses. On devrait pouvoir se fédérer derrière un projet. Pour la Municipalité et la population moudonnoise on a besoin de cette Auberge.

Monsieur Ivo Marques revient sur le préavis 21/20. Il y avait déjà eu un avant-projet devisé à CHF 2,8 millions et qui avait été écarté par la Municipalité car trop élevé pour les finances communales. De ce fait, il rejoint les propos de Madame Stevens et propose le renvoi de ce préavis, au moins jusqu'à la prochaine séance, pour le retravailler, avoir d'autres idées et se trouver avec un projet qui a un peu plus d'émotion.

Monsieur Georges-Alexandre Duc, par rapport au budget du 1^{er} préavis, après analyse de la Municipalité, il y avait un budget approximatif de CHF 2,8 millions mais il manquait de nouveaux éléments nécessaires à la réalisation de ce projet, donc la Municipalité a estimé que ce projet n'était pas viable.

Monsieur Duc pense honnêtement que si Moudon ne se donne pas les moyens de faire quelque chose à la Douane, vendez ce bâtiment et laissez des privés faire ce qu'ils peuvent avec ça. On ne veut pas tergiverser pendant encore longtemps, maintenant prenez vos responsabilités !

Madame Sandrine Bosse-Buchanan estime qu'on a assez attendu avec ce projet de la Douane, il y a eu nombres de projets et discussions. Tout le monde a un avis assez clair de ce qu'on souhaite, maintenant il est temps de prendre une décision.

Monsieur Etienne Habegger estime que c'est un non-sens de renvoyer ce préavis, le projet ne va pas évoluer et les discussions resteront les mêmes. Si on se trompe ce soir, une partie des gens ont la possibilité de déposer un référendum. S'il n'y a pas de référendum c'est qu'on a l'appui de la population.

Monsieur Jean-Jacques Gacond veut rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Duc. Jusqu'à présent, on était comme dans une boîte fermée, soit Municipalité et Conseil. Pourquoi ne pas casser un peu cette boîte et ne pas aller forcément jusqu'à la vente à des privés mais réfléchir à un partenariat privé/public, parce qu'il est clair qu'il y a un risque financier qui est évident pour ce projet. La COGEFIN a bien attiré l'attention sur les problèmes financiers auxquels va s'exposer la Commune prochainement, donc il y a peut-être des solutions qui ne sont pas nécessairement « tout noir ou tout blanc » mais qui puissent permettre de trouver des solutions alternatives.

La Syndique Carole Pico relève que la question dans ce dossier est de savoir ce que l'on veut pour le développement de notre Commune. On demande d'investir dans une rénovation-transformation de notre Auberge communale, ce qui n'est pas une anomalie. Beaucoup de communes ont fait le pas et ont investi comme Ballaigues qui a investi pour CHF 3,4 millions pour 1'200 habitants, Jorat-Mézières a investi pour CHF 5,2 millions pour 3'000 habitants et Curtilles a investi CHF 1,7 million pour 300 habitants pour ne citer que ces exemples. Pourquoi les autres et pas nous, c'est un investissement de CHF 2,9 millions pour 6'000 habitants, on peut constater que cet investissement est tout à fait raisonnable par rapport aux exemples cités. Il faut penser au développement de notre ville et penser aussi à notre image. On a un développement à Moudon qui est en plein essor et on a

Conseil communal de Moudon

besoin de notre Auberge communale. Les commissions ad hoc et des finances sont favorables à ce projet il faut aussi leur faire confiance. Pourquoi cette peur pour le développement de Moudon ?

Madame Josiane Glauser a fait partie de la commission et pense qu'il ne faut pas être frileux et penser au développement de notre Commune. On a tout pour bien faire et avec une salle à côté c'est aussi un avantage, et ce serait dommage et honteux que ce bâtiment passe en mains d'investisseurs. Elle invite également les membres du Conseil a voté favorablement pour ce préavis.

Monsieur Daniel Perret-Gentil est étonné du comportement de chacun. On a une commission qui représente tous les partis et qui a accepté à l'unanimité ce projet. La cuisine a été adaptée par un professionnel et tout a été étudié pour qu'elle soit fonctionnelle et sans danger. Si le projet ne passe pas, il ne sait pas à quoi sert encore une commission.

Monsieur Julien Pittet demande un vote à bulletin secret soutenu par 5 personnes.

Le Président demande à Madame Caroline Stevens si elle maintient le renvoi de ce préavis. Il faut qu'elle soit soutenue par un 1/5 des membres, soit 9 personnes.

Le Président demande, par un lever de mains, qui est d'accord pour le renvoi du préavis. Seules 5 personnes soutiennent le renvoi. Donc ce dernier est refusé.

Le Président passe donc au vote à bulletin secret demandé par Monsieur Pittet et soutenu par 5 personnes.

- 1. Autorise formellement la Municipalité à entreprendre la transformation de l'Auberge communale de la Douane,**
- 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 2'894'000.- TTC. Dont à déduire toute participation ou subside éventuel de tiers,**
- 3. Prend acte que la dépense finale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 4. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 26/22 est accepté par 27 oui, 13 avis contraires et 1 abstention

Un tonnerre d'applaudissements est donné à l'issue des résultats du vote de ce préavis.

Monsieur Ivo Marques demande, en vertu de l'article 84 du règlement du Conseil communal, un référendum spontané si 5 membres veulent bien le suivre.

Monsieur Willy Blaser donne lecture de l'article :

Art. 84.- Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition.

Monsieur Blaser explique qu'on vote maintenant sur l'article 84 et si c'est refusé, chaque citoyen de Moudon qui aura pris connaissance des décisions prises ce soir, peut faire un référendum populaire.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust ne comprend plus rien sur quoi il doit voter. Il attend des explications sans quoi il s'abstiendra de voter.

Conseil communal de Moudon

Monsieur André Zimmermann reprend les propos de Monsieur Willy Blaser. OUI veut dire qu'il y aura votation populaire et NON signifie que c'est la décision du Conseil qui fait foi.

Monsieur Daniel Perret-Gentil aimerait savoir, s'il y a référendum, combien de temps on va perdre. C'est n'importe quoi ! On lui répond qu'il faut compter 6 mois s'il y a référendum.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust n'est pas très au clair et Monsieur Willy Blaser explique qu'on va voter maintenant sur un référendum et on vote oui ou non et c'est tout !

Le Président passe au vote pour l'application de l'article 84 et exige le référendum spontané.

Par 6 oui, 31 avis contraires et 4 abstentions, la proposition de référendum spontané est refusée et le préavis 26/22 est donc accepté.

Le Municipal Roger Müller remercie l'assemblée pour cette décision qui a été compliquée. L'Auberge communale sera opérationnelle en 2024. Une commission sera mise en place pour la suite et des membres du Conseil seront également sollicités.

d) Préavis No 27/22: Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 230'000.- (préavis 04/21) pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie)

Monsieur André Zimmermann, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit complémentaire de CHF 230'000.- au préavis municipal 04/21, soit au final un investissement maximum de CHF 550'000.- TTC, dont à déduire toute participation ou subvention de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 27/22 est accepté à l'unanimité

5. Propositions individuelles

Motion — déposée par Madame Sophie Demierre

Modification du règlement sur les procédés de réclame (enseignes lumineuses) de la Commune de Moudon

Conseil communal de Moudon

La délivrance d'une autorisation incombe à la commune (art. 23 LPR).

Je souhaite également rappeler que la pollution lumineuse doit être réduite conformément à ce que prévoit la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01).

En effet, en vertu de l'art. 1 LPE, cette loi a pour but de protéger les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes contre les atteintes nuisibles ou incommodes (art. 1, al 1, LPE).

Les atteintes qui pourraient devenir nuisibles ou incommodes doivent être réduites à titre préventif et assez tôt (art. 1, al 2, LPE). On nous rappelle souvent que la pollution lumineuse est problématique du point de vue de la faune et de la flore. En effet, une réduction de la pollution lumineuse est entre autre « bénéfique à un grand nombre d'insectes nocturnes ou encore bon nombre d'oiseaux comme les rapaces nocturnes, voire à une majorité de mammifère dont le groupe le plus emblématique sur cette problématique est les chauves-souris » (source DGE BIODIV).

Comme vous le savez, la nuit les oiseaux migrateurs, les animaux nocturnes et les insectes, notamment, s'orientent d'après les sources de lumière naturelle. De facto, les sources artificielles les déroutent, perturbant ainsi leur orientation et leur comportement nutritionnel et reproductif.

A Moudon, beaucoup de lampadaires rayonnent aussi là où l'éclairage est inutile, ce qui a pour effet de consommer de l'énergie pour rien. Réaliser des gains financiers par un éclairage public efficace est aussi un point essentiel aujourd'hui.

Cependant, sachant que notre commune est en train de réfléchir à l'efficacité de la gestion de l'éclairage public, je soumetts simplement, par cette motion à la Municipalité, une demande de modification du règlement sur les procédés de réclame par ce qui suit :

Enseignes lumineuses

L'éclairage des enseignes publicitaires lumineuses ou éclairées devra être conforme aux normes et recommandation de l'Office Fédéral de l'Environnement, la norme SIA « Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur » ainsi que de l'Association Suisse pour l'Eclairage en vigueur.

Il n'aura par conséquent pas d'effet de lumière rétro-réfléchissante, éblouissante, clignotante ou changeante, ce type de réclame éclairée étant susceptible de compromettre la sécurité routière.

Dans le cas où la luminosité de l'enseigne s'avérerait trop forte, le propriétaire modifiera et baissera, à ses frais, l'intensité.

Cas spéciaux

La Municipalité peut en outre imposer, dans certains quartiers, rues ou places publiques, une réglementation spéciale concernant les enseignes, affiches, réclames, etc.

Compétences

La Municipalité est compétente au sens de la loi et du règlement d'application. Elle peut édicter les directives nécessaires à l'exécution du présent règlement.

Horaires de fonctionnement

Afin de lutter contre la pollution lumineuse, les procédés de réclame situés sur le territoire communal devront être éteints de 22h00 à 06h00.

Des dérogations peuvent être admises, notamment pour :

- Services d'urgence, tels que les pompiers, les ambulances, la police ;*

Conseil communal de Moudon

- *Etablissements médico-sociaux ;*
- *Pharmacies*
- *Toute autre raison sociale/société/fondation présentant un intérêt prépondérant par la Municipalité.*

La motion est signée par Madame Sophie Demierre.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Georges-Alexandre Duc adhère au principe mais ce n'est pas une enseigne qui va poser problème alors que toute une rangée de rue est éclairée par un éclairage public. A son avis, cette motion va amener plus de bureaucratie qu'autre chose et pas forcément amener des gains. De fixer des horaires fixes, pourquoi ne pas faire comme le décrète le Canton de Vaud d'éteindre une heure après la fermeture. Cette motion n'apporte pas grand-chose.

Monsieur Gzim Rama rejoint les propos de Monsieur Duc et y a-t-il vraiment une économie alors qu'il faudra faire des contrôles, etc. c'est du travail en plus pour la Municipalité qui a certainement d'autres choses à faire.

Madame Elsa Bonhert Deprez informe que dans la motion, on ne parle pas que d'économie financière mais il y a l'aspect de la protection de la faune nocturne et les humains. Le décret cantonal est temporaire. Par cette motion, on prendrait des mesures à long terme pour la protection de la vie.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la motion de Madame Demierre.

Par 20 oui, 11 avis contraires et 9 abstentions la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude

Postulat — déposé par Madame Céline Ombelli

Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous

L'accès aux bâtiments d'utilité publique, appartenant à la Ville de Moudon, doit pouvoir se faire de la manière la plus aisée possible pour les personnes souffrant de mobilité réduite (En raison de l'âge, d'un accident ou d'une maladie ou d'un handicap visuel ou sonore comme le dispose la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)).

Comme le prévoit la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles », nous constatons que notre Hôtel de Ville regroupe entre ses murs tous les services communaux dont l'accès facilité doit être offert à toute la population à mobilité réduite. De surcroît, nous soulignons qu'il n'y a pas d'accès direct depuis la route ou le trottoir.

La chaussée de l'Hôtel de Ville, tout comme les bâtiments dépourvus d'ascenseur ou de plateforme permettant l'accès aux étages supérieurs doit être modifié comme prévu par la norme mentionnée précédemment.

Les écoles de Moudon ne possèdent quant à elles aucun moyen d'accéder aux étages supérieurs, que cela soit pour un élève, un collaborateur ou un parent se trouvant en situation de handicap, permanent ou temporaire.

Nous notons que la LHand prévoit aussi d'équiper les bâtiments d'utilité publique pour les personnes malentendantes et malvoyantes.

Conseil communal de Moudon

Dès lors, nous invitons la Municipalité à répondre à ce postulat et nous invitons tous les membres du Conseil communal à le soutenir afin de faciliter l'accès à l'administration communale et à tous les bâtiments communaux, et de rendre leur accès conforme au droit fédéral.

Nous avons ainsi l'honneur, au vu de la problématique relevée ci-dessus, d'inviter la Municipalité à :

- Entreprendre tous les travaux nécessaires pour que toutes les personnes désireuses de se rendre dans un bâtiment communal puissent le faire en toute sécurité et sans obstacle, conformément à la LHand.

Le postulat est signé par Madame Céline Ombelli et soutenu par 6 membres CC.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote du postulat de Madame Ombelli.

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité et sera remis à la Municipalité pour étude

Le Président passe à la suite des propositions individuelles.

Monsieur Willy Blaser relève qu'on vient de parler de pollution lumineuse. Il évoque que le centre-ville lui tient à cœur mais par contre ce n'est pas à la rue Grenade qu'on va être victime de pollution lumineuse. Il voudrait savoir si c'est une erreur de calcul qu'il fasse si sombre à la rue Grenade. Qu'en est-il ? D'autre part, dans cette même rue, on voulait moins de voitures et on s'aperçoit qu'on n'arrive même plus à rentrer dans les maisons, surtout pendant le week-end, tellement les véhicules sont devant les portes. Est-ce que la Municipalité va faire quelque chose pour remettre un peu d'ordre dans cette rue ? Est-ce judicieux d'avoir dessiné des places de parc ?

Monsieur Willy Blaser remarque que le pont St-Eloi n'a pas bonne allure avec ses poteaux tout courbes et souhaite qu'on les redresse.

La Municipale Véronique Diserens répond qu'il y a eu une étude concernant la luminosité dans la rue Grenade toutefois, il manque un lampadaire qui va bientôt être installé. La problématique devrait être corrigée à ce moment-là.

Concernant les poteaux sur le pont St-Eloi, la Municipale est tout à fait d'accord que c'est moche et ceux-ci seront certainement remplacés par quelque chose de plus esthétique. Un aménagement de cette rue va être fait au niveau de la végétalisation.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que la Municipalité réfléchit concernant les places de parc. En effet, elle se rend compte que ce n'est pas la panacée. En ce qui concerne le parcage des voitures devant les portes le week-end, on ne peut rien faire pour le moment mais peut-être qu'une fois qu'il y aura de la verdure dans la rue Grenade, le problème sera résolu.

Monsieur Daniel Perret-Gentil tient à remercier la Municipale Véronique Diserens pour l'organisation de la déchetterie locale.

Monsieur Julien Pittet revient sur ces propos concernant le mot « merde » utilisé dans les discussions concernant le préavis de l'Auberge de la Douane. S'il a utilisé ce terme dans le but de choquer mais en aucun cas pour vexer qui que ce soit. S'il a heurté certaines personnes, il prie de l'excuser.

Monsieur Pittet tient à remercier la voirie pour son amabilité de l'avoir amené devant la salle du Conseil au vu de l'état des routes gelées de ce soir.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Il est 23h51, le Président clôt la séance du Conseil communal, souhaite une bonne rentrée à chacun ainsi que ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Michel Lohner **Nicole Wyler**